

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 mars 2022
DEL-2022-21**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 36
* de Représentés : 4
* de Votants : 40 Pour : Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Claudine DEYBER, Mme Marie-Angèle DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOUTOULOU, Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Michel SORBARA, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Nathalie ANGELINI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Lionel PASQUALINI.

Absents : M. Eugène BETTELANI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA - CASINCA :
COMPTES DE GESTION 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT.**

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 mars 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 mars 2022. L'an deux mille vingt-deux, les vingt-trois mars à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter l'ensemble des documents budgétaires (budget primitif et décisions modificatives), le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20220323-DEL-2022-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Département de la Haute-Corse

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer se rapportant à l'exercice 2021,

Après avoir examiné le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgets et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune remarque, ni commentaire.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.



Antoine POLI

Page des signatures

25601 - ASST AFFERMAGE CC CASTAGNICCIA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

HUSON Alexandra (1018842666-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ASST AFFERMAGE CC CASTAGNICCIA pendant l'année 2021 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

BIDAL Anita (1017877220-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa

comptabilité administrative, a été voté le 23/03/2022 par l'organe délibérant.

POLI Antoine (apoli3-xt), poli antoine president

A BORG, le 22/03/2022

A VESCOVATO, le 25/03/2022

A DDFIP DE LA HAUTE-CORSE, le 14/03/2022